

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

n° 178-25 C

Objet : RD - Approbation du Contrat eau-climat 2026-2028

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	
Sonnaz	
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Daniel Rochaix à Franck Morat - de Alain Thieffrenat à Martine Lambert

• conseillers excusés : 14

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marine Mithieux - Benoît Perrotton - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

délibération n° 178-25 C

objet **RD - Approbation du Contrat eau-climat 2026-2028**

Pierre Brun en l'absence de Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le bassin versant du lac du Bourget a déjà fait l'objet de 4 démarches contractuelles avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse : 2002-2009, 2011-2017, 2019-2022 puis 2024-2026, les deux dernières incluant l'intégralité du territoire de Grand Chambéry, territoire des Bauges compris.

Le 12^e programme d'aide de l'Agence de l'eau 2025-2030 propose une nouvelle contractualisation : le Contrat eau-climat.

A l'instar des démarches précédentes, ce nouveau contrat sur la période 2026-2028, porté par le CISALB, a été construit et rédigé en étroite collaboration avec les maîtres d'ouvrage signataires (Grand Chambéry, Grand Lac et le CISALB).

Malgré des taux de réalisation supérieurs à 80 % lors des précédents contrats, de nombreuses opérations restent à mener afin de garantir l'atteinte du bon état des milieux aquatiques et adapter le territoire au changement climatique. Ainsi, ce Contrat eau-climat 2026-2028 donne la priorité aux actions répondant au programme de mesure du Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) et au Plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC).

Le programme d'actions de Grand Chambéry comprend 14 fiches pour lesquelles l'Agence de l'eau s'engage sur des taux et des montants d'aide.

Le montant global d'investissement de Grand Chambéry s'établit à près de 29 M€ pour un montant d'aide estimé à 9 M€, soit 30 %.

Les opérations sont présentées dans le tableau joint en annexe (réhabilitation de réservoirs, réhabilitation des réseaux d'eau potable, dispositifs hydroéconomiques...). Elles seront inscrites à la programmation pluriannuelle des investissements.

Par la signature du contrat, les maîtres d'ouvrage s'engagent à réaliser les opérations indiquées dans le programme d'actions selon l'échéancier prévu au contrat.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites dans le présent contrat, selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières. Les montants et les taux d'aide de l'Agence, indiqués dans les tableaux et fiches actions du contrat, sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles.

Sur la base de ces éléments, il est proposé d'approuver le Contrat eau-climat 2026-2028 avec un engagement de Grand Chambéry à réaliser les actions inscrites.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'avis du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement du 16 septembre 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver le Contrat eau-climat 2026-2028,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer le Contrat eau-climat et les documents à intervenir.

le président,
Thierry Repentin



GRAND CHAMBÉRY

Conseil communautaire du 25 septembre 2025 - Délibération n° 178-25 C - page 2/2



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

178-25 C

Objet de l'acte : RD - Approbation du Contrat eau-climat 2026-2028

Classification Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 8 - Environnement

Date de l'acte : 25 septembre 2025

Annexe(s) : Annexe financière, contrat, contrat annexe 1, contrat annexe 2, contrat annexe 3

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250925-lmc1H34233H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34233H1

Date de transmission en Préfecture : 30 septembre 2025

Date de réception en Préfecture : 30 septembre 2025

Date de publication sur le site internet: mardi 30 septembre 2025